

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mardi 10 décembre 2013**  
**à 20 Heures 30**

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 10 décembre 2013 à 20 Heures 30, sous la présidence de Monsieur ABEL Jean-Pierre, Maire.*

**Présents** : MM. COLL. Mme MARTIN. M.BRUNET. Mmes CHENAULT. GARCIA. MM. FAYOS. S. ROSSELL. VINCENT.

**Absents** : Mr B. ROSELL donne procuration à Mr J.P. ABEL.

Mme FABRE. MM. INGLES. ARTAUD. ESPEUT. SOLA.

**Secrétaire de Séance** : Mme Véronique CHENAULT.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2013 dont un exemplaire a été transmis à chaque membre du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'émet aucune observation.

**1. Régie Municipale de l'Office de Tourisme.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Françoise MARTIN, Présidente de l'Office de Tourisme, afin de présenter les points débattus lors de la réunion du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme du 03 décembre 2013.

Madame Françoise MARTIN propose au Conseil Municipal d'entériner les décisions du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Elle fait part de ces décisions :

- *Validation du programme d'Animations Hiver 2013/2014.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de valider le programme des animations et évènements de l'hiver 2013/2014.

Le Conseil d'Exploitation a accepté le programme des animations et évènements de l'hiver 2013/2014.

- *Tarifs des animations de l'hiver 2013/2014.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation de revoir les tarifs des animations de l'hiver 2013/2014 à savoir :

- sortie trappeurs enfants : 5€
- balade soleil couchant : 10€adulte – 5€enfant (7 à 11 ans)
- concert Yves Duteil : 10€adulte – 5€enfant (6 à 11 ans)
- spectacle russe + soirée jazz : tarif unique : 5€ - gratuit moins de 6 ans
- semaine de la tradition : repas : 15€adulte - 8€enfant – gratuit moins de 11 ans.

Le Conseil d'Exploitation a accepté les tarifs proposés.

- *Dissolution du Budget Séjours Sportifs.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été proposé aux membres du Conseil d'Exploitation la dissolution du Budget «Séjours Sportifs» du fait de la non activité et de la réorganisation du Complexe Sportif «Termanal des Loisirs».

Le Conseil d'Exploitation a accepté la dissolution du Budget «Séjours Sportifs».

Madame Françoise Martin précise que le Conseil Municipal, en séance du 01 octobre 2013, a validé - à l'unanimité des membres présents - la dissolution du Budget «Séjours Sportifs».

- *Recrutement Termanal des Loisirs.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été décidé d'embaucher un salarié pour renforcer l'équipe du Termanal des Loisirs pour la période du 09 décembre 2013 au 30 mars 2014, à plein temps.

De plus, afin de renforcer l'équipe du Complexe Sportif, il a été décidé d'embaucher un renfort sur les périodes de vacances scolaires.

Le Conseil d'Exploitation a accepté les différents recrutements.

- *Régularisation du stock des bouteilles de Cava.*

Madame Françoise Martin, sur avis du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme, informe l'Assemblée qu'il a été décidé de diffuser gratuitement dans le cadre des animations (soirée des 40 ans, soirée cabaret...) les bouteilles de Cava.

Dans le but de régulariser la situation et l'état des stocks à l'égard de la Trésorerie, il convient de sortir ces bouteilles (au nombre de 285 pour une valeur globale de 2 850€) du stock de la Régie et de les «détruire».

Le Conseil d'Exploitation a émis un avis favorable quant à la régularisation du stock des bouteilles de Cava.

Après avoir entendu Madame Françoise Martin, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les décisions prises par le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale de l'Office de Tourisme.

Vote : Unanimité des membres présents pour toutes les décisions susvisées.

## 2. *Commande Publique.*

- *Déchèterie. Transport et traitement des déchets divers sur les déchèteries de Bolquère et Matemale : Autorisation de signature des marchés.*

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée dans le cadre du groupement de commandes Commune de Bolquère/Communauté de Communes Capcir Haut Conflent, dont la Communauté de Communes est Coordonnateur.

Cette consultation concerne des marchés de services relatifs au transport et au traitement de déchets divers sur les déchèteries de Bolquère et Matemale pour une nouvelle période et une durée de trois ans, composée de 7 lots distincts :

- . **lot 01** : Enlèvement, transport et traitement de déchets dits «tout venant».  
(bolquère + matemale)
- . **lot 02** : Enlèvement, transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux DMS appelés aussi Déchets Ménagers Dangereux.  
(bolquère + matemale)
- . **lot 03** : Enlèvement, transport et traitement des gravats dits «déchets inertes».  
(bolquère)
- . **lot 04** : Enlèvement, transport des «déchets verts».  
(bolquère)
- . **lot 05** : Enlèvement, transport et traitement des bois (peints et/ou traités).  
(matemale)
- . **lot 06** : Enlèvement, transport et traitement des cartons.  
(bolquère + matemale)
- . **lot 07** : Enlèvement, transport et traitement des métaux ferreux.  
(bolquère + matemale)

La procédure a été adaptée à cette consultation : le Coordonnateur du Groupement a retenu la procédure d'appel d'offre ouvert prévue dans le cadre des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP).

Compte tenu du montant prévisionnel de l'opération, la publicité a été la suivante :

- ∞ journaux d'annonces légales : JOUE, BOAMP, INDEPENDANT,
- ∞ sites : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Par ailleurs, la réception des plis par voie papier s'effectuait à la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent et par voie électronique sur [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com).

A la date butoir de réception des offres, le vendredi 15 novembre 2013 à 16 heures 00, quatre entreprises ont déposé un dossier :

- ❖ **lot 1** : Tout venant : SITA et OURRY
- ❖ **lot 2** : DMS : TRIADIS
- ❖ **lot 3** : Inertes : SERNFRAN et OURRY
- ❖ **lot 4** : Déchets verts : SERNFRAN
- ❖ **lot 5** : Bois traité : SITA SUD et OURRY
- ❖ **lot 6** : Cartons et Papiers : SITA SUD et SERNFRAN
- ❖ **lot 7** : Métaux ferreux : SITA SUD et SERNFRAN.

Le jeudi 21 novembre 2013 à 15 heures 00, la Commission d'Appel d'Offres du Groupement s'est réunie afin d'ouvrir et d'examiner les offres remises.

Monsieur le Président a procédé à l'ouverture des candidatures de chaque entreprise pour chaque lot et a donné les noms des candidats et les pièces relatives aux candidatures pour tous les lots.

Au terme de l'examen des candidatures, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'admettre tous les candidats.

Puis, il a été procédé à l'ouverture et à l'analyse des offres.

A l'issue de cette analyse, selon l'article IX du règlement de la consultation, le jugement des offres s'est porté sur l'offre économiquement la plus avantageuse, par lot, en fonction des critères énoncés ci-dessous avec la pondération suivante :

∞ <b>Tarifs du transport et du traitement :</b>	<b>60%</b>
∞ <b>Valeur technique (selon mémoire technique) du transport et du traitement</b>	<b>40%</b>

La Commission d'Appel d'Offres a décidé, compte tenu des critères sus énoncés, d'attribuer les marchés comme suit :

ENTREPRISES	LOT	TRANSPORT (HT)	TRAITEMENT (HT/tonne)
<b>Groupement OURRY/VAILLS 77390 - CHAMPDEUIL</b>	1 Tout-venant	465€HT (couplage)	-
<b>TRIADIS 31140 - SAINT ALBAN</b>	2 DMS	200€ (1 transport) 320€ (couplage)	Aérosols : 1 800€, Acides/bases : 960€, Lampes : 500€, Solvants : 600€, Phytoprotecteurs : 1 700€, Pâteux : 550€, DTQD : 2 700€.
<b>SITA SUD 11100 - NARBONNE</b>	5 Bois Traité	222€HT (1 rotation) 444€HT (couplage)	70€HT
	7 Métaux ferreux	Gratuit	Gratuit Reprise : 15€HT/tonne
<b>SERNFRAN 17520 - PUIGCERDA (Espagne)</b>	3 Inertes	76€ (sans TVA)	11.60€ (sans TVA)
	4 Déchets verts	68.45€ (sans TVA)	0
	6 Cartons	gratuit	gratuit

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer quant à la décision de la Commission d'Appel d'Offres et de l'autoriser à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues.

Les montants des dépenses relatives aux prestations de services des marchés précités sont inscrits au Budget (Budget annexe : déchèterie).

De plus, Monsieur le Maire précise que, jusqu'au 31 décembre 2013, chaque acheteur est chargé de l'exécution technique et financière de ses marchés. Au-delà de cette date, la Commune de Bolquère étant intégrée à la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les marchés seront exécutés par un seul acheteur : la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **VALIDE** la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tous documents afférents à ces marchés.

**PREND NOTE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, les marchés seront exécutés par un seul acheteur : la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

- *Travaux de réfection de voirie des rues (de la Coste, de l'Evêque (pour partie), de la Lloque, Pierre Patau (pour partie), du Pont des Dames (pour partie) : Agrément d'un sous- traitant de l'Entreprise COLAS : Entreprise sous-traitante : SASU ARENY : Acte spécial modificatif.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08 août 2013, il a été accepté la déclaration de sous-traitance à l'Entreprise COLAS, titulaire du marché, et ce pour le marché «Travaux de réfection de voirie des rues (de la Coste, de l'Evêque (pour partie), de la Lloque, Pierre Patau (pour partie), du Pont des Dames (pour partie)» pour un montant de :

- **42 517.00€HT soit 50 850.33€TTC à l'Entreprise SASU ARENY, Entreprise Sous-Traitante.**

La nature des prestations sous-traitées est le terrassement, la fourniture et la mise en œuvre de GNT 0/80.

Cependant, l'Entreprise COLAS vient de nous demander de modifier le montant pour ce sous-traitant. Celui-ci passerait de **42 517.00€HT à 31 887.75€HT soit 38 137.75€TTC.**

Monsieur le Maire demande donc d'accepter la modification du montant de ce sous-traitant et de l'autoriser à signer l'acte spécial modificatif et tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DECIDE** :

- **d'annuler** la délibération du 09 Août 2013.

- **d'accepter** la modification du montant de ce sous-traitant. Celui-ci passe de 42 517.00€HT à 31 887.75€HT.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la déclaration de sous-traitance modificative et tout document annexe.

### **3. *Domaine skiable Font-Romeu/Pyrénées 2000. Convention tarifs secours sur pistes. Saison hivernale 2013/2014.***

Monsieur le Maire indique que, comme chaque année, la Commune de BOLQUERE doit prendre un avenant à la convention portant organisation des secours sur le domaine skiable de Font-Romeu/Pyrénées 2000 signée le 17 Décembre 2002 avec la Société ALTISERVICE.

La Société ALTISERVICE a proposé les tarifs des secours sur pistes applicables au 01 janvier 2014 à savoir :

<b>Année 2014</b>	
Zone Nordique :	197€
Front de Neige :	54€
Zone Rapprochée :	197€
Zone Eloignée :	341€
Zone Hors Pistes :	679€

Cependant, Monsieur le Maire propose de revoir ces tarifs comme suit :

<b>Année 2014</b>	
Zone Nordique :	190€
Front de Neige :	49€
Zone Rapprochée :	190€
Zone Eloignée :	336€
Zone Hors Pistes :	662€

De plus, **pour information** : les frais de secours hors pistes situés dans les secteurs éloignés, accessibles ou non par gravitation, remontée mécanique, caravanes de secours, recherche de nuit, etc, donnant lieu à facturation sur la base des coûts suivants :

<b>Année 2014</b>	
Coût heure pisteur secouriste :	42€
Coût heure chenillette de damage :	
. Alpin :	100€
. Fond :	100€
Coût heure scooter :	43€
Coût heure véhicule 4 x 4 :	40€

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2014.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur le tarif des prestations applicable au 01 janvier 2014 et de l'autoriser à signer l'avenant pour une durée d'un an à compter du 01 janvier 2014.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour passer cet avenant et **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer cet avenant.

#### **4. Urbanisme. Adoption Charte PNR.**

Monsieur le Maire rappelle qu'afin de renouveler le classement du Parc naturel Régional (PNR) des Pyrénées Catalanes, la Région Languedoc-Roussillon a engagé depuis décembre 2010 la procédure de révision de la charte sur le territoire des communes. Elle a défini un périmètre d'étude de 67 communes sur le territoire des Pyrénées Orientales.

La Région a confié au Syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Catalanes l'élaboration de la nouvelle charte. Il a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation pour définir un nouveau projet de charte sur 12 ans. La charte du Parc naturel régional rappelle les principaux enjeux du développement durable, les engagements de tous et de chacun pour mettre en œuvre collectivement le projet de préservation et de valorisation du territoire qui s'articule autour des 3 vocations et 9 orientations suivantes :

#### **Vocation 1 - TERRITOIRE ENGAGE POUR UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE SES ESPACES**

- 1.1- Prendre nos responsabilités pour préserver les ressources et les paysages
- 1.2 Planifier pour une meilleure gestion des ressources et des espaces
- 1.3. Faire des Pyrénées catalanes un territoire dynamique et fonctionnel pour la biodiversité.

## **Vocation 2 - TERRITOIRE RASSEMBLE POUR DEVELOPPER UN TOURISME DURABLE**

- 2.1 - Construire une destination touristique des Pyrénées catalanes autour des patrimoines préservés
- 2.2 - Construire une destination accessible et exemplaire en termes d'éco-mobilité
- 2.3 - Qualifier l'accueil des Pyrénées catalanes.

## **Vocation 3 - TERRITOIRE D'ECHANGES POUR DEVELOPPER LA VIE LOCALE A PARTIR DE SES RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMONIALES**

- 3.1.- Mieux vivre sur notre territoire
- 3.2 - S'investir pour les entreprises et les filières valorisant nos potentiels
- 3.3 -. Asseoir nos ambitions de développement sur l'ouverture à l'extérieur et la coopération avec nos voisins

Les avis de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux en date du 13 mars 2013, du Conseil National pour la Protection de la Nature en date 19 mars 2013, et du Ministère de l'écologie en date du 17 avril 2013 soulignent l'intérêt et la qualité de ce projet pour le territoire du Parc.

De plus, dans le cadre de l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 août au 12 septembre 2013, chacun a pu s'exprimer, donner son avis et les observations ont été examinées par la commission d'enquête. Celle-ci a remis son rapport et ses conclusions motivées, favorables au projet le 14 octobre 2013.

Le syndicat mixte de gestion du PNR des Pyrénées Catalanes a intégré les remarques de la Commission d'enquête et approuvé par délibération en date du 7 novembre 2013 le projet de charte et ses annexes dont les statuts révisés du syndicat mixte de gestion du Parc.

La Région conduit la procédure de révision. Ainsi, conformément à l'article R333-7 du code de l'environnement, elle a transmis aux communes et aux intercommunalités à fiscalité propre, ainsi qu'au Département des Pyrénées Orientales **pour approbation** le projet de charte comprenant :

- Un rapport déterminant les orientations de protection, de mise en valeur et de développement envisagées pour la durée du classement,
- Un plan du Parc sur lequel sont délimitées, en fonction du patrimoine, les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport.
- Des annexes comprenant:
  - La liste des communes figurant dans le périmètre d'étude ;
  - Les statuts révisés du syndicat mixte de gestion du parc,
  - L'emblème du parc.
  - Le programme triennal

Le projet de charte révisée sera ensuite approuvé par le Conseil Régional Languedoc-Roussillon. Il sera alors transmis par le préfet de Région, au Ministre en charge de l'Écologie pour avis final. Le classement pour une durée de douze ans sera ensuite prononcé par décret du Premier Ministre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 333-1 à L. 333-4 et ses articles R 333-1 à R 333-16,

Vu les conclusions favorables de la Commission d'enquête publique,

Vu la délibération du comité syndical en date du 7 novembre 2013 approuvant le projet de Charte, du plan de Parc et ses annexes,

Vu la transmission du projet de Charte par le Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon pour approbation,

Le Conseil Municipal à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'approuver** le projet de Charte révisée 2014-2026 du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes, son Plan de Parc et ses annexes.
- **De renouveler** son adhésion au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et d'adopter les statuts révisés tels qu'annexés au projet de Charte.

**5. Intercommunalité.** *Election des Délégués à la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que le projet d'Intercommunalité va maintenant entrer dans sa phase de concrétisation. La Commune de Bolquère va intégrer au 01 janvier 2014 la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

De ce fait, Monsieur le Maire indique qu'il convient d'élire trois Délégués Titulaires et trois Délégués Suppléants qui représenteront la Commune de Bolquère au sein de la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal élit trois Délégués Titulaires et trois Délégués Suppléants à la Communauté de Communes Capcir Haut Conflent :

**\*Délégués Titulaires :**

- ∞ Monsieur Jean-Pierre ABEL, Maire,
- ∞ Monsieur Jean-Pierre INGLES, Adjoint au Maire,
- ∞ Monsieur Jackie COLL, Adjoint au Maire.

**\*Délégués Suppléants :**

- ∞ Madame Françoise MARTIN, Adjointe au Maire,
- ∞ Monsieur Jean-Louis BRUNET, Adjoint au Maire,
- ∞ Monsieur Serge ROSSELL, Conseiller Municipal.

**6. Affaires immobilières.** *Convention Commune de Bolquère/Mr Chalons : Salle Hors Sac.*

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention passée avec Monsieur Patrick Chalons. Ce dernier met à la disposition de la Commune le local situé en continuité de son magasin «Espace Loisirs» sis à Pyrénées 2000, Avenue du Serrat de l'Ours.

La Commune s'engage à utiliser ledit local en tant que salle hors sac et non comme réfectoire et vestiaire destinés au personnel d'Altiservice.

De plus, il informe le Conseil Municipal que la location est consentie à titre gracieux pour la période du 04 décembre 2013 au 30 avril 2014. Néanmoins, la Commune prendra en charge l'électricité soit un forfait mensuel de 120.00€ pour la durée du contrat.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur cette utilisation de local privé.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **SE PRONONCE** favorablement quant à l'utilisation de ce local appartenant à Monsieur Chalons.



### **7. Environnement.** *Demande arbres et arbustes à la Pépinière Départementale.*

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la politique de soutien aux Communes du Département, le Conseil Général souhaite par l'intermédiaire de sa Pépinière Départementale, offrir le meilleur service en fourniture de plants d'arbres et d'arbustes.

Le Conseil Général a décidé de retirer des livraisons les espèces trop exigeantes en arrosage pour privilégier les essences locales adaptées à notre climat, à nos paysages et davantage résistantes aux périodes de sécheresse.

De même, pour des questions sanitaires, le Conseil Général a décidé d'appliquer à la Pépinière Départementale une politique de «zéro pesticide». Les plants qui sont proposés par le Conseil Général sont désormais produits sans utilisation de pesticides.

A cet effet, Monsieur le Maire propose de commander auprès de la Pépinière Départementale des arbres et des arbustes afin d'embellir les espaces communaux publics.

Le Conseil Municipal - à l'unanimité - **DONNE** son accord pour passer commande d'arbres et d'arbustes auprès de la Pépinière Départementale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **8. Divers.** *«Délice Combi» - Installation commerce restauration rapide.*

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée Délibérante qu'il a été destinataire d'un courrier de «Délice Combi » domicilié à Pézenas (34000) par lequel ces personnes sollicitent un rendez-vous pour présenter leur commerce de restauration rapide, sur place ou à emporter.

Ces dernières proposent les prestations suivantes :

- ✓ Potages, bouillons et boissons chaudes,
- ✓ Salades de riz ou pâtes, crudités de saison,
- ✓ Galettes sarrasin, omelettes et crêpes gourmandes.

et souhaiteraient s'installer au parking «les Estanyols » ou au départ des pistes de ski «Avenue du Serrat de l'Ours».

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal – à l'unanimité des membres présents – a émis un avis défavorable à ce commerce de restauration rapide au risque de dénaturer le site.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance publique à 22 heures 30.

Jean-Pierre ABEL <b>Maire</b>	Jean-Pierre INGLES <b>Adjoint</b>	Jackie COLL <b>Adjoint</b>
Françoise MARTIN <b>Adjointe</b>	Jean-Louis BRUNET <b>Adjoint</b>	Jean-Yves ARTAUD <b>Conseiller Municipal</b>
Véronique CHENAULT <b>Conseillère Municipale</b>	Philippe ESPEUT <b>Conseiller Municipal</b>	Laurence FABRE <b>Conseillère Municipale</b>
Claude FAYOS <b>Conseiller Municipal</b>	Joëlle GARCIA <b>Conseillère Municipale</b>	Bernard ROSELL <b>Conseiller Municipal</b> Procuration à Mr J.P. ABEL
Serge ROSSELL <b>Conseiller Municipal</b>	Daniel SOLA <b>Conseiller Municipal</b>	Thierry VINCENT <b>Conseiller Municipal</b>